

L'aménagement des combles se caractérise par l'utilisation des volumes sous toiture (en pente).
Il peut donner un certain caractère à la rénovation dès lors qu'il met en valeur la charpente et ses assemblages. Il permet d'exploiter les surfaces des planchers supérieurs disponibles voire de bénéficier de la vue sur le paysage sans développer une paroi vitrée en continu. De fait le principe de la claire-voie rend l'intervention plus discrète.

SCHEMA DE PRINCIPE

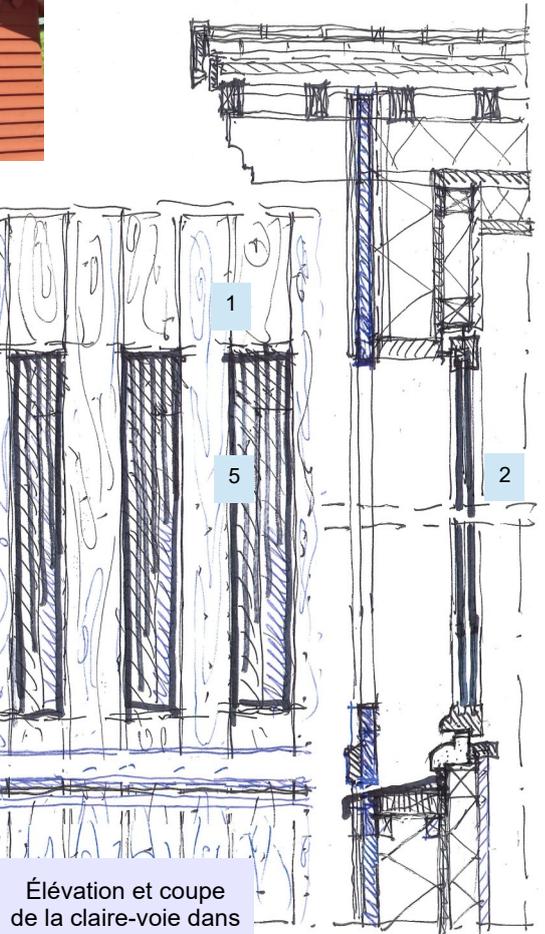
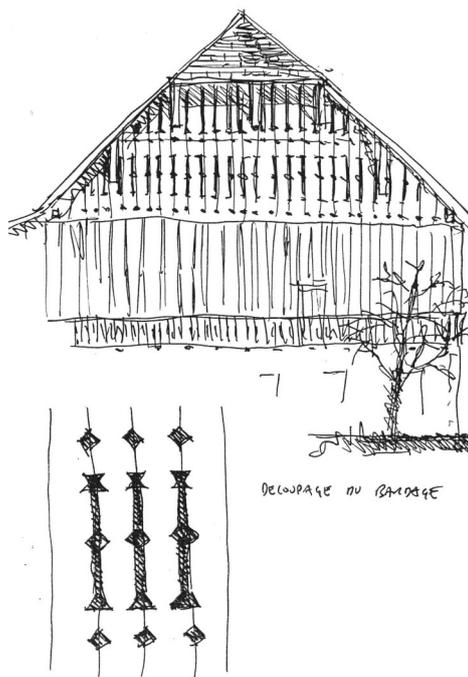
- 1 - Bardage en façade traité de teinte naturelle posé avec couvre-joint ou coloré
- 2 - Baie « classique » dans pignon de proportion plus haute que large
- 3 - Menuiserie bois
- 4 - Volet bois à galandage possible entre paroi ; aucun VR admis en rénovation
- 5 - Augmentation du vitrage avec dissimulation partielle par principe à claire-voie



Exemple d'inspiration
en pignon sur grange
(Domancy 74)



Exemples contemporains
de traitement à claire-voie
(Anthy-sur-léman, Thonon – Rives, Allonzier)



Élévation et coupe
de la claire-voie dans
bardage vertical

Paroi vitrée en retrait intérieur
du bardage bois

Renfort des lames à claire-voie par doublage
des planches pour une meilleure rigidité

Limiter la surépaisseur de l'isolation
par rapport au nu extérieur du mur